

**Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 16 mai 2025**

Le **vendredi 16 mai 2025**, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

**Etaient présents :** Bernard BADROUILLET, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Jean PIEBOURG, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Patrice SAUVAGEOT, Philippe SAVARIS

**Etaient absents :** Jean de WITTE, Patrice FERRET, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Thierry VARACHAUD

**Etaient excusés :** Jean de WITTE, Patrice FERRET, Arnaud DENOJEAN

**Procuration:** Jean de WITTE à Philippe SAVARIS, Patrice FERRET à Fabienne PRUNOT, Arnaud DENOJEAN à Amélie MARC

**Secrétaire de séance :** Bernard BADROUILLET

**Ordre du jour:**

1. Approbation PV réunion du 4 avril 2025
2. Achat camion benne
3. Amendes de Police
4. Dispositif chèque arbre 71
5. Questions diverses

**1. Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 4 avril 2025**

Madame le Maire soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la réunion du 04/04/2025. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Achat d'un camion benne**

Madame le Maire remercie les conseillers qui se sont chargés de rechercher un camion-benne. Elle indique que le véhicule retenu est un Master benne marque RENAULT au coût de 19 990.00 € HT, soit 23 988.00 € TTC.

**Délibération N° 22/2025**

**Objet : Acquisition d'un camion benne pour le service technique**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du nouveau matériel afin de répondre aux besoins de la commune. Elle précise notamment qu'un second véhicule est indispensable pour permettre à l'agent technique récemment recruté d'assurer ses missions dans de bonnes conditions. Elle rappelle également l'intérêt d'un camion benne pour les travaux de voirie et l'entretien des espaces verts.

Après avis favorable de la commission voirie, il est proposé l'acquisition d'un camion benne de type Renault Master, auprès du garage COTIERE AUTO, situé à LA BOISSE (01120). Le véhicule, affichant un kilométrage de 106 860 km, bénéficie d'une garantie de 6 mois.

Le montant de l'acquisition s'élève à 19 990 € HT soit 23 988 € TTC.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- **APPROUVER** l'achat du camion benne,
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents inhérents à cette acquisition.

### 3. Amendes de Police

Madame le Maire expose que les articles L.2334-24, L.2334-25, et R.2334-10 à R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'état rétrocède, aux communes et groupements de communes compétents, le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur le territoire.

Les thèmes de subventionnement retenus par le Département sont les suivants:

Rubrique	Travaux concernés	Montant plafonné des travaux HT	Taux d'application
1. Aménagements destinés à la sécurité des piétons	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Allées et cheminements piétonniers</li> <li>● Trottoirs</li> <li>● Places MR des parkings</li> <li>● Ralentisseurs et plateaux transversants en agglomération</li> <li>● Eclairage pour piétons</li> <li>● Rampes PMR</li> </ul>	30 000.00 €	40% soit un montant maxi de 12 000.00 €
2. Installation de signalisation ou éléments de protection nécessaires à la sécurité des usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Panneaux de police</li> <li>● Adressage</li> <li>● Glissières de sécurité</li> <li>● Radars pédagogiques</li> <li>● Certains marquages et bandes</li> </ul>		
3. Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aménagement d'entrée d'agglomération</li> <li>● Carrefours équipés ou non de signalisation lumineuse</li> </ul>		

Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer auprès du Département, au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

Madame le Maire sollicite le Conseil municipal pour déposer un dossier concernant le renouvellement des panneaux de signalisation usagés et des panneaux d'indication de hameaux pour un montant de 4 834.50 € HT avec une subvention de l'ordre de 1933 €.

***Délibération n° 23/2025***

**Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat de panneaux de signalisation et hameaux.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2334-24 ;

**Vu** les articles du Code de la Route, et notamment les articles allant de R411-2 à R.411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au Maire de la commune et à la mise en place de signalisation ;

**Vu** les articles du Code de la Route R411-25, et 411-4 ainsi que R44, R110-2, R225 et R285 et les R417-10, R417-11 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R.433-8,

**Considérant** que ces éléments constituent pour la collectivité une opportunité d'oeuvrer en faveur de l'amélioration des circulations et de la sécurité routière ;

**Considérant** la nécessité pour la collectivité de s'équiper de panneaux de signalisation ;

**Considérant** que le Département de Saône et Loire, au titre de son dispositif de subvention via les amendes de police, peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants ;

Madame le Maire expose la nécessité pour la commune de s'équiper de panneaux de signalisation, à la fois pour renforcer la sécurité de la voirie communale et pour permettre une meilleure identification des hameaux..

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4 834.50 HT.

Afin de réduire la charge financière, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police affecté à la sécurité routière: le taux de subventionnement est de 40 % du montant HT des travaux plafonné à 30 000 €, soit un montant maximal de subvention de 12 000 €.

La commune peut prétendre à une subvention de 1 933 €.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- **APPROUVER** le projet d'acquisition des panneaux de signalisation et hameaux,
- **SOLLICITER** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes au titre des amendes de police,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

#### **4. Dispositif chèque arbre 71**

Madame le Maire expose que le Plan Environnement 2020-2030 du Département de Saône-et-Loire poursuit la mise en œuvre de préservation de la biodiversité à travers un Plan Nature accompagnant les collectivités et associations à la plantation de 600 000 arbres d'ici 2030.

Une aide est attribuée aux collectivités et associations selon les tranches de financement suivantes:

<b>Nombre d'arbres plantés/ Montant dépenses éligibles</b>	<b>A partir de 15 arbres</b>	<b>A partir de 30 arbres</b>	<b>A partir de 50 arbres</b>	<b>A partir de 60 arbres</b>
A partir de 1000 €	500 €	500 €	500 €	500 €
A partir de 2000 €	500 €	1000 €	1000 €	1000 €
A partir de 3000 €	500 €	1000 €	1500 €	1500 €
A partir de 4000 €	500 €	1000 €	1500 €	2000 €

Les terrains concernés par les plantations doivent être propriétés de la collectivité ou de l'association, ou faire l'objet d'un conventionnement avec la collectivité propriétaire du terrain.

Le paillage naturel et biodégradable à 100% des plantations est obligatoire.

Les plantations sur les parcelles soumises au régime forestier ne sont pas éligibles au dispositif.

La demande de subvention doit être déposée avant le 30 septembre 2025.

Madame le Maire rapporte qu'elle a sollicité l'entreprise SARL DESRAYAUD de VINZELLES pour recenser les parcelles de terrains communaux susceptibles d'être arborées. Un 1er devis nous est adressé d'un montant de 4 605 € HT pour la plantation de 15 arbres ( 3 sur l'aire de pique-nique de la Praye, 12 le long de la voirie du groupe scolaire).

Après débat, les conseillers préfèrent prendre du temps pour réfléchir aux endroits où l'on pourrait implanter plus d'arbres ou arbustes.

Madame Nathalie RAJOT propose de solliciter une école d'horticulture.

## 5. Questions diverses

- **Voirie** : Fabienne PRUNOT indique qu'elle a reçu le devis de l'entreprise THIVENT pour un montant de 38 959.95 HT. Les travaux retenus concernent la route des Rigauds et la route du Fornet.

Philippe SAVARIS demande à acheter de la peinture routière pour refaire les passages piétons sur la RD 987. Fabienne PRUNOT ajoute aussi le passage piéton sur la RD 121 au niveau de l'abribus.

- **Bâtiments** : Fabienne PRUNOT signale que le moteur des cloches de l'église de Clermain a été endommagé par les fientes de pigeons. Nous sommes en attente du devis de réparation de Monsieur GELET. Il faudra prévoir une nouvelle intervention pour repérer et grillager les ouvertures.
- **SYDESL** : Fabienne PRUNOT rapporte qu'elle a assisté à la réunion du SYDESL ce matin. Cette réunion ( tous les 2 ans) a pour objet de faire le point sur les programmes de travaux en cours et surtout de recenser les projets de renforcement, d'extension, d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom. Les propositions du SYDESL sont les suivantes:

1. Le dossier "Enfouissement des lignes électriques et Télécom" au lieu-dit La Ferdière-du-Haut (demande 2021) pourrait être programmé en 2026/2027.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 110 000 € avec une participation de commune de 30 000 € pouvant être étalée sur 3 ans. Le SYDESL demande si la commune envisage toujours la réalisation de ces travaux.

Les conseillers confirment la nécessité de ces travaux et autorisent le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Un dossier "Environnement" pourrait être étudié au lieu-dit "Les Ponceblancs" suite à la construction de plusieurs maisons.
  3. Le SYDESL suggère aussi un enfouissement des lignes dans l'agglomération de Brandon.
  4. Un éclairage public supplémentaire peut être installé au hameau de La Croix de Brandon pour améliorer la visibilité des encoches de stationnement. Les conseillers sont d'accord pour demander l'étude et le chiffrage.
- **Fleurissement** : Fabienne PRUNOT invite les conseillers à la journée Fleurissement de la commune prévue le 20 mai avec quelques bénévoles. Comme tous les ans, un buffet froid sera partagé avec les participants à midi.

- **NATURA 2000** : Fabienne PRUNOT expose qu'elle a rencontré , avec Jean DE WITTE, M. Alexandre MALLET, animateur Natura 2000. Ce dernier nous propose un contrat forestier concernant le bois du Dolent à Brandon. Ce contrat a pour objectif le développement de bois sénescents sur une période de 30 ans afin de déterminer les essences qui seront plus résistantes au climat.

L'indemnisation correspond d'une part à l'immobilisation des tiges sélectionnées pour leur diamètre ( qui doit être supérieur au diamètre d'exploitabilité) ou leurs signes de sénescence, et d'autre part, l'immobilisation de fond avec l'absence d'intervention sylvicole pendant 30 ans sur la surface totale de l'îlot.

- L'immobilisation de fond est indemnisée à hauteur de 2 000 €/ha
- L'immobilisation des tiges sélectionnées est indemnisée à la tige par un forfait régional défini par un arrêté préfectoral fixé par essence

Fabienne PRUNOT précise toutefois que l'ONF doit être contactée pour inclure ce contrat dans le plan d'aménagement et de gestion des bois communaux.

Après exposé, les conseillers sont favorables à la mise en place d'îlots de sénescence dans le bois du Dolent et autorisent le Maire à entreprendre les démarches auprès de l'ONF et de NATURA 2000.

### Prochaines réunions

- **19 mai 18h30** : SIE Saint- Léger
- **20 mai à 9h** : Fleurissement
- **23 mai à 19h** : Assemblée Générale ADMR Bourgvilain
- **24 mai** : Porte ouverte Outil en main
- **26 mai à 19h** : Réunion carrière Sainte-Cécile
- **24 juin à 19h30** : Réunion enquête publique carrière de Sainte-Cécile
- **27 mai à 9h** : Rallye de Matour
- **27 mai 11h** : Gendarmerie de Cluny

Madame Marie-Hélène DEVILLARD propose aux conseillers une visite du jardin au Manoir sur la Roche.

Fin de séance à 22h20

Prochaine réunion le 24 juin 2025 à 20 heures.

Le Maire,  
Fabienne PRUNOT,

Le secrétaire de séance,  
Bernard BADROUILLET,